

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 3 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Aurélie QUEHEN, Evelyne WILFART.

Messieurs David ALRIVIE, Christian BONNEMAISON, Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN et Philippe ROBIN.

Absents excusés : Éric DE AZEVEDO et Victor SALGUEIRO SENRA

Aentes : Véronique DECELLE, Christelle FOUCHÉ et Audrey LONJARET

Secrétaire de séance : Thierry BRUGGEMAN

Le compte rendu de la séance du 2025 est adopté à l'unanimité.

Plan de financement travaux de restauration de l'abside de l'église N° 001 _ 031125

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de restaurer l'abside de l'église qui comprend la toiture, la structure de la voûte ainsi que les peintures remarquables du 18^{ème} siècle, l'ensemble n'est pas classé mais reste communal.

Le coût estimatif des travaux est de 91 095 € HT.

Il expose le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Peinture abside	9 980 €	Conseil Régional BFC	12 000 €
Boiseries abside	6 740 €	Département : Patrimoine 40 %	36 438 €
Autel Dorure	6 255 €	Fondation du Patrimoine	5 322 €
Fissures abside Ets Chatignoux	26 228 €	La Sauvegarde de l'Art Français	5 000 €
Toiture abside Entreprise MEDINA	41 892 €	Autofinancement	32 335 €
Total Travaux	91 095 €	TOTAL	91 095 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.
- **CHARGE** le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment au Conseil Départemental au titre Pacte du Territoire et à la Sauvegarde de l'Art Français)

Vote : Pour 10

Plan de financement paratonnerre et électricité de l'église
N° 002 _ 031125

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'installer un paratonnerre et de remettre aux normes l'électricité.

Le coût estimatif des travaux est de 42 171 € HT.

Il expose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Paratonnerre	15 881.00 €	DETR 40 %	16 868.40 €
Électricité	26 290.00 €	Conseil départemental 40 %	16 868.40 €
		Autofinancement	8 434.20 €
Total Travaux	42 171.00 €	TOTAL	42 171.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux ci-dessus
- AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.
- CHARGE le Maire de demander les subventions au taux maximum, (notamment à la préfecture au titre de la DETR et au Conseil Départemental au titre Pacte du Territoire)

Vote : Pour 10

Etat d'assiette et destination des coupes de bois
N° 003 _ 031125

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 16/09/2025 pour l'exercice 2026 ;

A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF ci-dessous (tableaux 1 et 2) :

Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2026

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE (1)	Année prévue à l'aménagement (2)	Justifications (3)
64	10.35	ACI (Coupe d'amélioration en conversion de TSF à bois d'industrie)	BI : délivrance	2026	
29	9.94	APR (Coupe de préparation)	BO et BI : vente	2026	
27	9.34	APR	BO et BI : vente	2025	
13	9.46	EMC (Ouverture de cloisonnements d'exploitation)	BO et BI : vente	2026	
14	10.93	EMC	BO : vente BI : délivrance	2026	
15	10.51	EMC	BO : vente BI : délivrance	2026	
16	10.3	EMC	BO et BI : vente	2026	

(1) Destination (vente, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

(2) Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement

(3) Si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2026 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajout de la coupe

Tableau 2 : Coupes prévues à l'aménagement en 2026 et non proposées pour des motifs techniques

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Proposition : R = report S = suppression	Justifications
39.1	4.85	E4 4ème éclaircie en futaie régulière résineuse	R	Etude sur l'état sanitaire du peuplement à réaliser
23	10.16	RS Coupe secondaire	R	Exploitation Bois Energie pas encore réalisée (Reste des houppiers et du taillis non exploités dans la parcelle)

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1) DECIDE ET ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 selon les modalités suivantes (tableau 3) :

Tableau 3 : Décisions de la commune

Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est validée par la commune	Liste des parcelles non proposées à l'état d'assiette dont l'inscription est demandée par la commune		Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est refusée par la commune	
	Parcelle	Justifications	Parcelle	Justifications
64				
29				
27				
13				
14				
15				
16				

2) DECIDE de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2026, ainsi que des modalités de leur commercialisation

Parcelle (UG)	Type de produits BO = bois d'œuvre BI = bois d'industrie BE = bois énergie	Mode de vente	Mise à disposition des bois	Autre choix (A préciser)
64	BI	<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input checked="" type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
29	BO et BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
27	BO et BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	

13	BO et BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
14	BO et BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input checked="" type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
15	BO et BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input checked="" type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
16	BO et BI	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	

*Pour la délivrance de bois **sur pied** des bois d'affouage, le conseil municipal décide de ne pas désigner de garants.

3) DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.

Vote : Pour 10

INFORMATIONS

Vente de bois :

Ventes de bois sur pied sur la parcelle 5, 52 et 54, le prix proposé par les acheteurs était inférieur au prix minimum défini par la commune. La commune décide de ne pas vendre pour le moment.

Mini crèche :

Conseil d'administration : 10 enfants de Venizy pour 6 899 heures. Le budget est en équilibre malgré la participation de seulement 5 communes conventionnées sur les 23 communes dont les enfants fréquentent la crèche. L'an prochain il est prévu (après 2 années sans évolution du coût), d'une augmentation de la contribution communale.

CCSA :

Le tarif 2026 de l'eau potable et assainie sera voté jeudi 6 novembre en conseil communautaire.

Le prix pour Venizy sera normalement à la baisse.

Intervention de Monsieur CORNIOT sur le Blablacar au prochain conseil.

Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 15 décembre 2025 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.
Les membres présents ont signé au registre.**

Délibération n° 001_03112025 : Plan de financement travaux de restauration de l'abside de l'église

Délibération n° 002_03112025 : Plan de financement paratonnerre et électricité de l'église

Délibération n° 003_03112025 : Etat d'assiette et destination des coupes de bois